

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 5 décembre 2025

N° 2025/60

Arrêté de règlementation temporaire de circulation

Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu le calendrier présenté par l'entreprise CANA OUEST- Les Mignonnières - 72190 Neuville-sur-Sarthe, représentée par Monsieur Damien Fantou ;

Considérant les travaux pour la création d'un maillage réseau GRDF, route de Conlie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Arrêté

Article 1 – Interdiction de circulation

La route de Conlie sera interdite et à la circulation de tout véhicule motorisé, à partir du croisement avec la Cailletière jusqu'à celui de la route du Mans.

Article 2 – Exceptions

Les services de secours pourront emprunter la portion de voie coupée à la circulation, pour toute intervention directement située sur cette voie, ou accessible uniquement par celle-ci. Les riverains pourront également emprunter cette route.

Article 3 – Signalisation et Déviations

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée et jusqu'à son retrait.

L'itinéraire de déviation est annexé au présent arrêté.

La signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise CANA OUEST, responsable des travaux.

Cette signalisation sera mise en place conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

Article 4 – Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue.

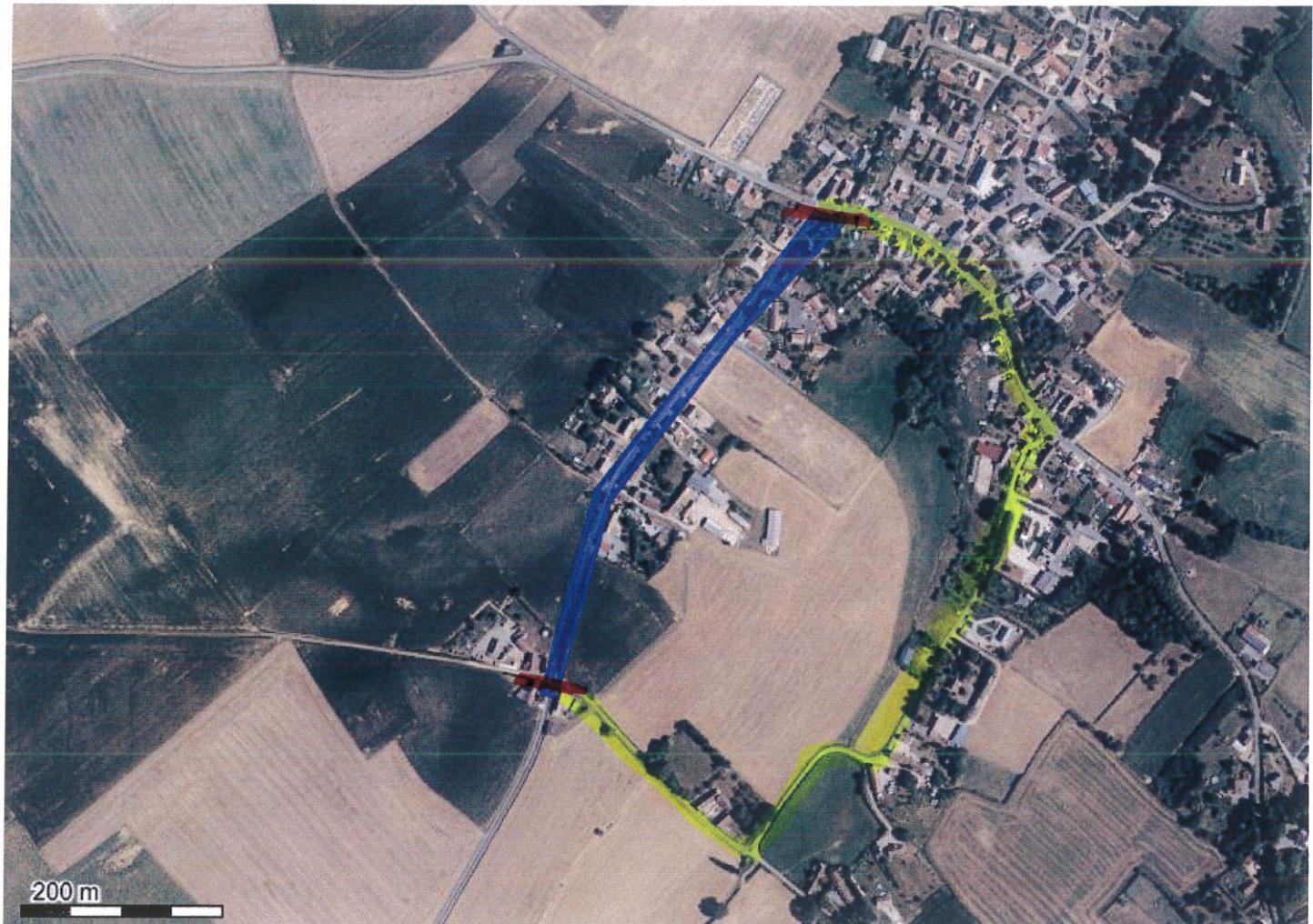
La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

Article 5 – Délais de prescription

Cet arrêté prendra effet à compter du 05 janvier 2026 pour une durée de 21 jours calendaires.

Fait à Mézières-sous-Lavardin,
Le 5 décembre 2025,
Le Maire,
Linda Goisbault





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Travaux

Route barrée

Déviation

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml="http://www.opengis.net/gml" srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>0.02400211,48.15064965 0.0241845,48.15063534 0.0248926,48.152367 0.02653411,48.15379092 0.02807907,48.15487851 0.02767137,48.15495006 0.02471021,48.15246717 0.02400211,48.15064965</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(48.150650 0.024002) ; (48.150635 0.024185) ; (48.152367 0.024893) ; (48.153791 0.026534) ; (48.154879 0.028079) ; (48.154950 0.027671) ;  
(48.152467 0.024710) ; (48.150650 0.024002) ;
```